

## **Commission spéciale « Abus sexuels » - Désignation de deux experts**

Conformément à une proposition figurant au rapport de la commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, spécialement au sein de l'Église (n° 520/2) dont les recommandations ont été adoptées par la Chambre le 7 avril 2011, le Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels a été créé.

En vertu du règlement d'arbitrage de ce Centre, il est institué un Comité scientifique.

Deux membres de ce Comité sont désignés par les autorités ecclésiastiques et les deux autres sont désignés par la Chambre.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 14 mars 2012, la Chambre des représentants désigne comme membres du Comité scientifique:

- M. Paul Martens, président émérite de la Cour constitutionnelle;
- M. Herman Verbist, avocat et professeur invité à l'Université de Gand